

# DÉCISION DE RÉTROCESSION

Affichage effectué en vertu de l'article L 143-13 et L 143-14 du Code rural et de la pêche maritime,  
relatif à la publicité des décisions de rétrocession

La Safer de l'Île-de-France porte à la connaissance du public qu'à la suite d'un appel à projet, elle a décidé de la rétrocession des biens fonciers bâtis ou non-bâties dont la désignation sommaire suit :

**Dossier rétrocession n°** : RR 95 24 0009 01

**Nom, Prénom de l'attributaire** : COMMUNE D'OSNY

**Motif de l'attribution** : Rétrocession d'une exploitation maraîchère de 3ha62a37ca environ à la commune d'Osny en vue de protéger durablement sa vocation agricole et naturelle telle qu'indiquée dans le document d'urbanisme local et d'y envisager l'installation d'une nouvelle activité agricole. Une intermédiation locative sera lancée en vue d'identifier le ou les porteurs de projets à même de louer cette exploitation agricole.

**Prix de rétrocession** : 520 440,71 €

**Commune de Boissy-l'Aillerie** - Surface sur la commune : 33 a 25 ca  
Les Champs Tillons - C0352

**Commune de Osny** - Surface sur la commune : 3 ha 29 a 12 ca

La Boulaye - AB0109

Le Marais De Missipipi Oue - AB0101 - AB0102 - AB0103 - AB0104 - AB0105 - AB0106(J) - AB0106(K) - AB0107(J) - AB0107(K) - AB0108(J) - AB0108(K) - AB0110 - AB0111(B) - AB0111(A) - AB0111(D) - AB0111(C) - AB0111(Z) - AB0112(A) - AB0112(C) - AB0112(B) - AB0112(Z) - AB0113(A) - AB0113(C) - AB0113(B) - AB0113(Z) - AB0168

**Surface totale** : 3 ha 62 a 37 ca avec bâtiments (hangar, garages et habitations)

Affiché le 29/11/2026 du 29/11/2026 au .....

A Osny le .....

Visa du Maire et cachet

(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)

